

Réussir  
ensemble

mon  
ESPACE  
SANTÉ

WEBINAIRE – 18 NOVEMBRE 2021 – MÉDICO-SOCIAL DE LA SOMME

BIENVENUE



# Bonnes pratiques



Ce webinaire s'organise en deux temps.

D'abord par un partage d'informations autour de Mon Espace Santé et le témoignage de professionnels du secteur médico-social.

Puis, un second temps consacré aux questions/réponses. N'hésitez pas à poser vos questions dans le chat, nous y répondrons lors de temps dédiés.

Nous mettons à votre disposition une foire aux questions ainsi que l'enregistrement du webinaire. Si vous souhaitez vous y opposer, merci de nous le signaler.

Pour une meilleure lecture du support, nous vous conseillons de vous mettre en plein écran.

# Présentation



**Jean-Charles Gillet**, directeur CPAM de la Somme  
**Valérie Hadet**, directrice-adjointe CPAM de la Somme



**Morgane Berthelot**, Directrice de programme –  
Secteur médico-social  
**Fanny Hannaux**, Chef de projet « médico-social »  
**Suzan NIZAM**, équipe projet ANS Mon Espace  
Santé



**Hélène Taillandier**, directrice départementale de la Somme  
**Emmanuel Guilbert**, Chargé de Mission SI de Santé et  
télémédecine



**Marine Réquillart**, en charge de la coordination du collectif  
SI Social et Médico-social

# Sommaire

---

## INTRODUCTION

1. Présentation de Mon Espace Santé
2. Territoire Pilote et déploiement
3. Parole au terrain

# Deux milliards d'euros : un investissement historique au service de la numérisation du parcours de soins



Le Ségur du Numérique en Santé a été créé dans l'objectif de **généraliser le partage fluide et sécurisé** des données de santé **entre professionnels de santé et avec l'utilisateur** pour mieux prévenir et mieux soigner.

Ce programme viendra alimenter **Mon espace santé**, qui permet à chaque citoyen de disposer d'une **vision consolidée de son parcours de soins** afin d'être acteur de sa santé.



## Des moyens historiques

Un investissement historique de 2 milliards d'euros

- 1,4 milliards pour le partage des données de santé (sur 3 ans)
- 600 millions dédiés au secteur médico-social (sur 5 ans)

100% financé par le Plan de Relance et Résilience Européen

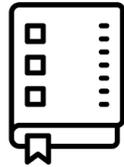


## Une idée de la marche à franchir

De 10 millions à... 250 millions de documents échangés par an via le DMP et la Messagerie Sécurisée de Santé à fin 2023.



Un portage politique sans précédent avec la **feuille de route du numérique en santé** intégrant nativement le médico-social et le social



Un « parcours de référencement » est mis en place par l'ANS, afin de valider la **conformité des solutions logicielles** dans le cadre du SEGUR numérique  
Couplé à la mise en place du **système ouvert et non sélectif** (SONS)

## Un ensemble de leviers actionnés pour accompagner la transformation numérique dans le secteur médico-social



Un investissement historique de **600 M€** dans le cadre du **SEGUR numérique** pour le médico-social  
Un programme de soutien à l'équipement et montée en maturité numérique: le **programme ESMS numérique**



Une co-construction avec les industriels et les acteurs terrain: **les Tasks forces**  
Des actions d'**accompagnement** conduites au niveau national et territorial pour développer les usages du numérique

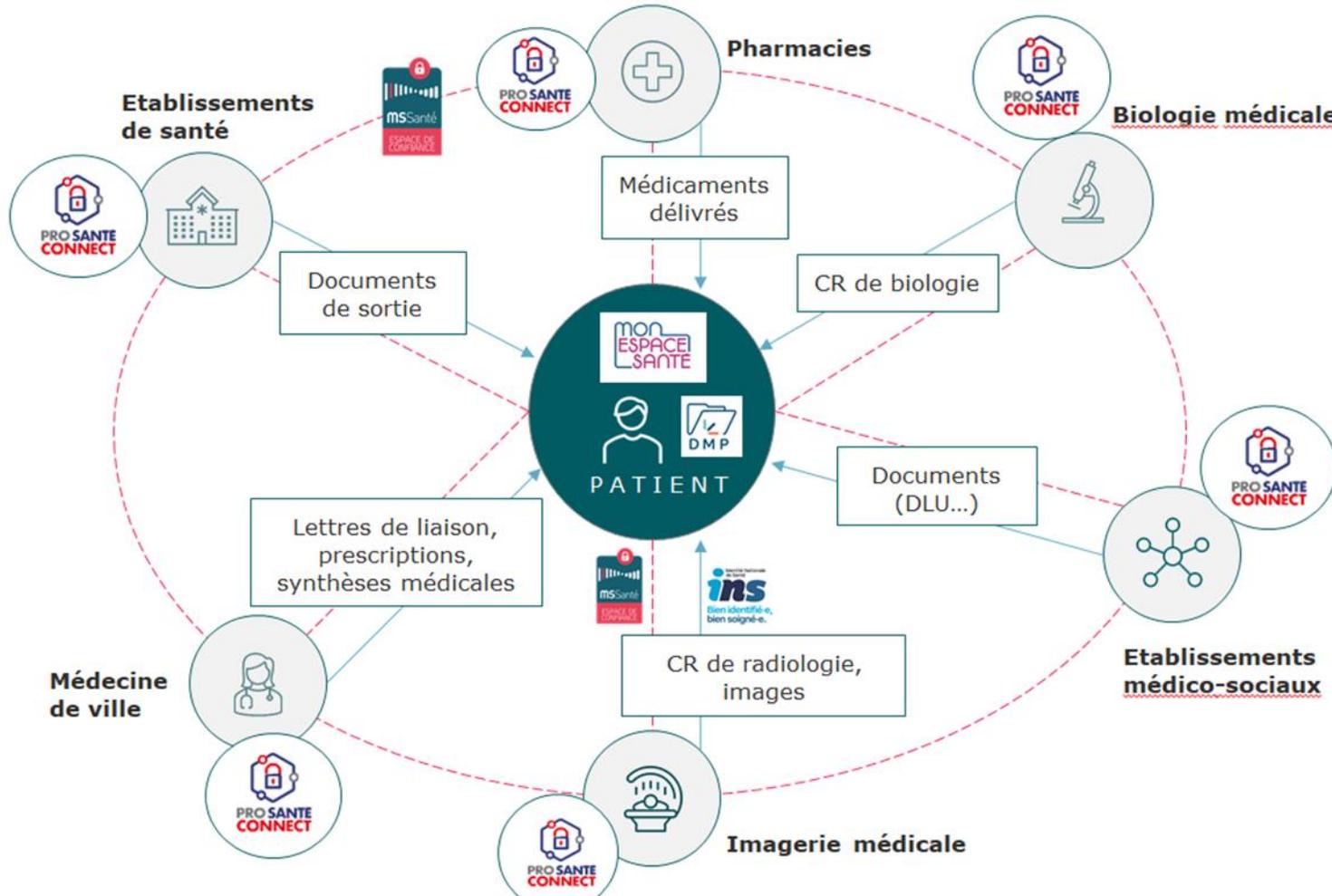


Des **mesures réglementaires** pour rendre opposables les référentiels et ancrer l'usage du numérique dans les pratiques des professionnels  
Une **ouverture du DMP** aux acteurs du social et du médico-social



Des **renforts** en ARS et auprès des opérateurs des ARS, au service des priorités du SEGUR numérique

# Mon Espace Santé et les services socles



## LÉGENDE



Stockage des données de santé dans le dossier Médical Partagé



Echanges via les messageries sécurisées de Santé



Référencement de documents avec un identifiant national de santé



Authentification des professionnels de santé via Pro Santé Connect

# Présentation de

mon  
ESPACE  
SANTÉ

1.

# Mon espace santé, construit pour et avec les usagers

- Un service à destination des **citoyens** mais qui implique aussi les **professionnels de santé**.
- Un service **construit en concertation** avec l'ensemble de l'écosystème : usagers et associations de patients mais aussi professionnels de santé, institutions, acteurs de terrain et industriels.
- Une **interface fluide** et conçue pour une consultation sur **mobile, tablette et ordinateur**.

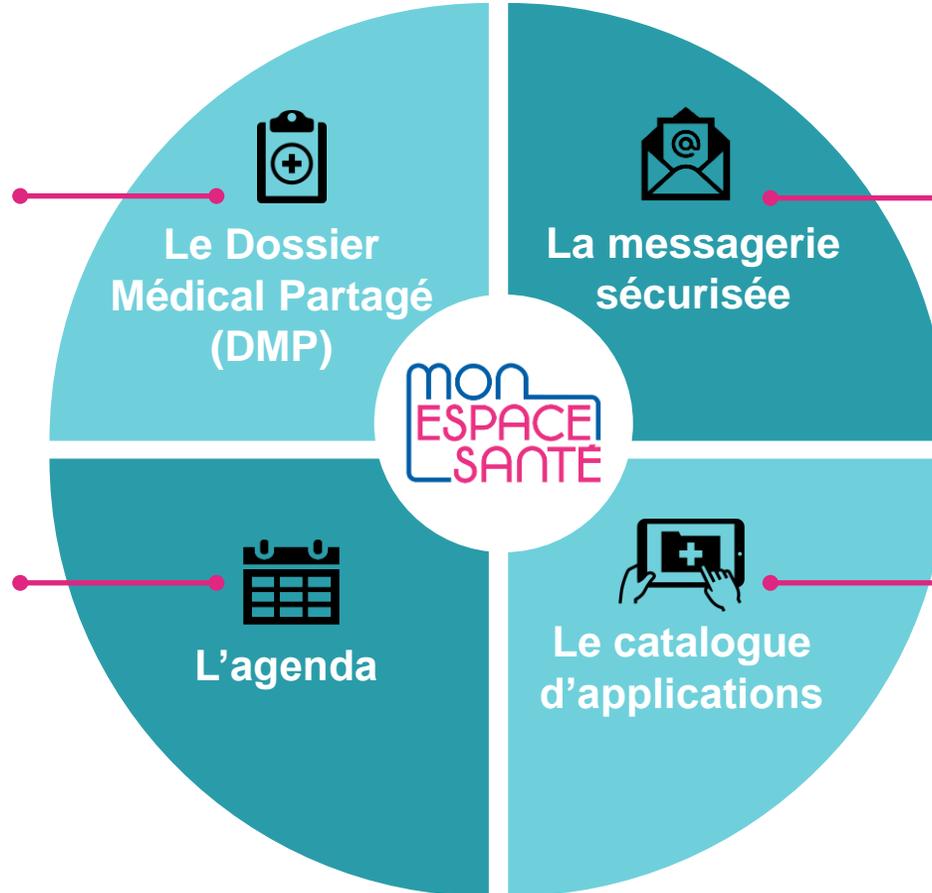
# Mon espace santé: 4 fonctionnalités pour mieux soigner et gérer sa santé

## Consultation et alimentation du Dossier Médical Partagé.

Le DMP continuera à être enrichi en documents médicaux par les professionnels de santé et les établissements et restera consultable par les acteurs de santé autorisés.

## Agrégation des rendez-vous médicaux passés et à venir.

L'agenda permettra ainsi de recevoir des rappels personnalisés pour les vaccins et dépistages recommandés.



Le Dossier Médical Partagé (DMP)

La messagerie sécurisée

L'agenda

Le catalogue d'applications

Réception en toute sécurité des informations personnelles en provenance de l'équipe de soin de l'utilisateur, via un service de messagerie de santé sécurisée.

[ins@patient.mssante.fr](mailto:ins@patient.mssante.fr)

Accès à des applications utiles pour la santé, sélectionnées par l'Etat, compatibles avec Mon espace santé et rassemblées dans un catalogue.

# Le processus de création automatique sauf opposition (opt-out)

Une des difficultés du DMP est lié au **cercle vicieux** de sa création et de son alimentation :

- Les DMP ne sont pas créés parce qu'ils ne sont pas consultés. Ils ne sont pas consultés parce qu'ils ne sont pas alimentés. *Ils ne sont pas alimentés parce qu'ils ne sont pas créés. Et créer le DMP pour l'alimenter est trop chronophage pour un professionnel de santé.*



Une solution apportée par la loi OTSS de juillet 2019 est la création automatique, sauf opposition de la personne.



Tous les assurés de l'Assurance maladie sont notifiés de l'arrivée de Mon espace santé



Un courrier (mail ou postal) fournit les modes d'opposition et d'accès au service



Si l'utilisateur se connecte, MES est créé à la connexion



Si l'utilisateur s'oppose MES ne sera pas créé



Au bout d'un mois et 10 jours après l'envoi du courrier, si l'utilisateur ne s'est pas connecté ni opposé, **MES est automatiquement créé**. Un professionnel peut écrire au patient via sa messagerie sécurisée de santé ou alimenter le DMP de la personne.

# Vidéo de présentation de MES

---



- <https://www.youtube.com/watch?v=V6JrrLDppk0>

# Territoire Pilote et déploiement national

---

# 2.

# Un pilote à l'été pour tester une première version de Mon espace santé

Au vue des enjeux de volume, une phase pilote va permettre de tester en avance de phase :

- le mécanisme d'opt-out, l'information et l'accompagnement des personnes ;
- les premiers usages de la messagerie sécurisée et sa connexion avec les logiciels des professionnels ;
- l'alimentation du Dossier médical Partagé par les professionnels de santé et les personnes elles-mêmes.

**3**

départements pilotes

- Haute Garonne,
- Loire Atlantique,
- Somme

**4M**

de personnes notifiées  
(tous les assurés AMO des départements)

**2**

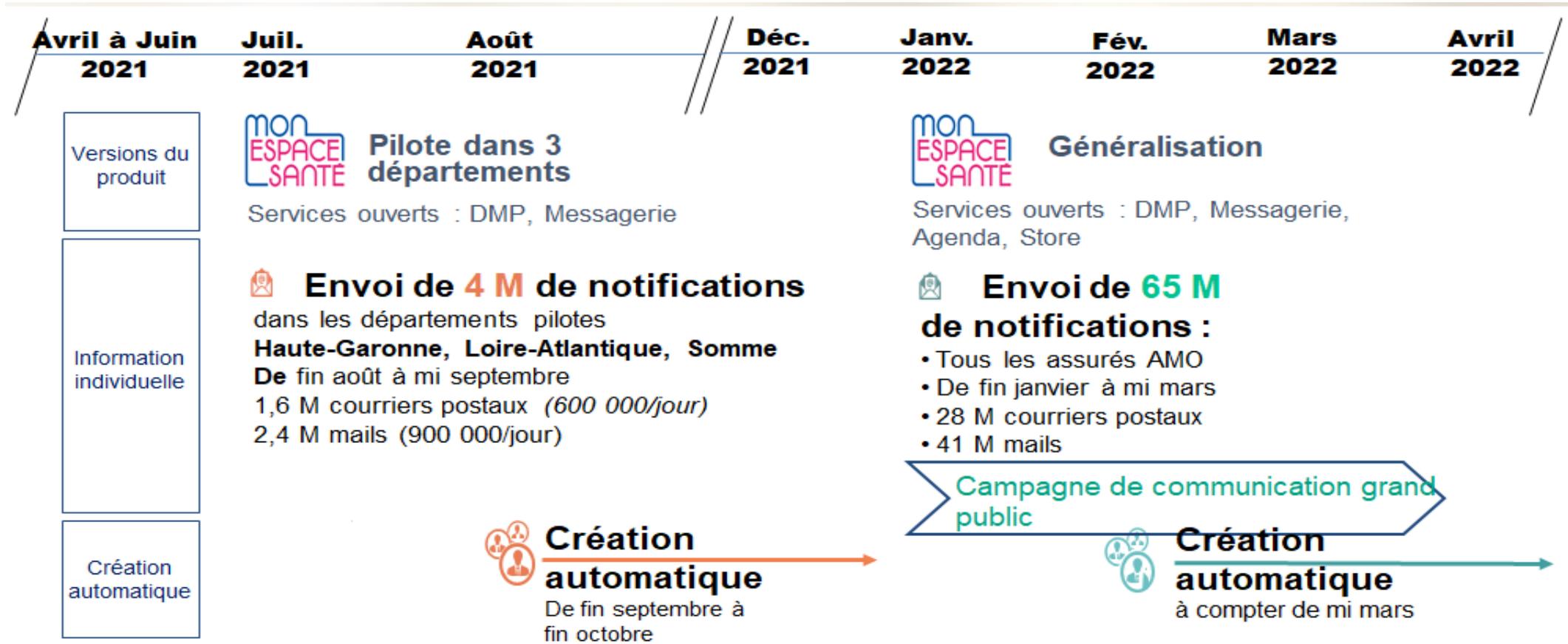
fonctionnalités nouvelles  
(la Messagerie Sécurisée  
et le nouveau Dossier Médical)

En 2022

Ces premiers retours permettront d'améliorer le produit pour la généralisation en 2022.

Ils permettront également d'identifier les freins à l'usage du côté des professionnels de santé et établissements de santé, qui viendront alimenter les prochaines vagues du Ségur de la santé.

# Une phase pilote à l'été, avant la généralisation à partir de janvier 2022



# Une mobilisation collective



## Citoyens

Les citoyens alimentent eux même Mon espace Santé. Ils donnent accès à leurs données santé pour être mieux soigné.



## Etablissements de santé, Etablissements sociaux et médico sociaux

### Professionnels de santé de ville

Les professionnels envoient leurs données de santé à leurs patients en toute sécurité en utilisant la messagerie MS Santé et en alimentant le DMP.



## Industriels

Les industriels développent les services référencés dans Mon espace santé en respectant les critères de sécurité, d'éthique et de qualité qui s'appliquent.



## L'Etat

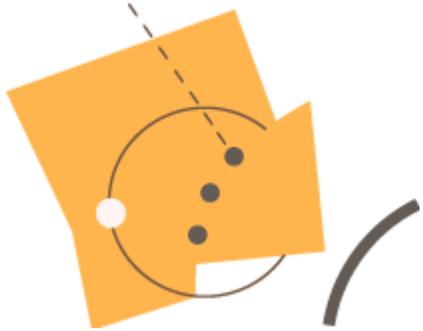
L'Etat et l'Assurance Maladie construisent le service. Ils mettent en place les conditions de sécurité et de souveraineté de la plateforme.

# Parole au terrain

---

3.

# Présentation intervenant



**Monsieur Philippe Bray**

**Association Polygone**

Directeur SAMSAH, SAVS, ESAT et foyer d'hébergement

# Présentation intervenant



**Docteur Cathy DEPLANQUE**

**Groupe ANHAC**

Médecin coordonnateur de l'EHPAD Denise Delaby



## Questions / Réponses

\* Les questions non traitées lors de cette session feront l'objet d'une foire aux questions.

# Ressources



<https://esante.gouv.fr/segur>

<https://esante.gouv.fr/segur/medico-social>



<https://esante.gouv.fr/ans/webinaire/en-route-pour-la-generalisation-au-medico-social>



<https://www.monespacesante.fr/>



<https://www.collectifsims-hdf.net/>



<https://www.esante-hdf.fr/>

[Margaux.taccoen@esante-hdf.fr](mailto:Margaux.taccoen@esante-hdf.fr)



[ars-hdf-sims@ars.sante.fr](mailto:ars-hdf-sims@ars.sante.fr)

Réussir  
ensemble

mon  
ESPACE  
SANTÉ

À BIENTÔT

